

AMBASSADE DE LA
Mission Permanente
auprès de l'Office des Nations Unies,
de l'Organisation Mondiale du Commerce
et des autres
Organisations Internationales à Genève



REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie

48

Conseil des droits de l'homme

20^{ème} Session du groupe de travail de l'Examen Périodique Universel (EPU)

Examen du rapport de l'Irak

**Déclaration de Son excellence
Madame Nakpa POLO,
Ambassadeur, Représentant Permanent**

Lundi, 03 novembre 2014

14h 30 – 18h

Monsieur le Président,

Ma délégation souhaite la bienvenue à la délégation Irakienne et remercie le Chef de délégation pour les informations complémentaires contenues dans sa déclaration liminaire.

Le Togo se félicite de l'engagement de l'Irak en faveur du mécanisme de l'Examen Périodique Universel et des autres mécanismes de promotion et de protection des droits de l'homme, malgré les défis posés par l'invasion d'une partie du territoire national par des groupes terroristes dits de l'« état islamique du levant ».

Ma délégation saisie cette tribune pour condamner une fois de plus les nombreuses violations graves du droit international humanitaire et des droits de l'homme perpétrées par ces groupes armés et rappelle que leurs auteurs doivent répondre de leurs barbaries devant la justice.

Le Togo salue la formation d'un nouveau gouvernement sous la conduite du Premier Ministre **Haïdar al Abadi** et l'invite à poursuivre les efforts visant à faire de la protection et de la promotion des droits de l'homme une effectivité en Irak.

Ma délégation salue également les améliorations constatées au niveau du cadre normatif et institutionnel notamment l'adhésion à :

- la convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées ;
- la convention contre la torture et autres formes de traitements cruels, inhumains ou dégradants ;
- et la convention relative aux droits des handicapés ;

Ma délégation apprécie favorablement les efforts consentis en vue de la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement avec la priorité accordée aux pauvres et aux couches marginalisées de la population.

Le Togo adresse les recommandations ci-après à l'Irak :

- ratifier le protocole facultatif à la Convention contre la torture ;
- lutter efficacement contre les discriminations à l'égard des femmes aussi bien dans les textes législatifs et réglementaires que dans la pratique ;
- adopter des mesures visant à lutter efficacement contre la traite des êtres humains et l'exploitation des enfants et des femmes.

Je vous remercie.